

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23
Présents : 16
Votants : 19

N° ordre
22-25

N° ordre dans la séance :
DE-19052022-01

Date de la convocation :
11/05/2022

Date de l'affichage :

24 MAI 2022

SÉANCE DU 19 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf mai à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, Danielle RAVIER, Marc GUILLAND, Anne-Laure PETITE, Robert VILLARD, Adjoint, Frédéric DI PAOLO, Katerina CHAPMAN, Déborah GLEYZE, Thierry DRAPIER, David TREBOZ, Joëlle TRABALZA, Loïc MONTEIRO, Mickaël MOUTOT, Emilie VALTON, Hélène ROSSI, Christelle BOUVIER, conseillers

Absents excusés : Claude FELCI (Procuration à Franck ANDRE-MASSE), Sylviane GUILLERMET, Thierry CURTELIN (Procuration à Christelle BOUVIER), Nadine BRAVI (procuration à Madame Hélène ROSSI), Dominique SCALMANA, Dominique GERRA, Christelle MARCHAND

Secrétaire de séance : Katerina CHAPMAN

OBJET : CESSION DU LOGEMENT EX « CABINET MONIN » situé 10 rue des Frères Serpollet

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a acquis, en 2014, l'ancien cabinet du docteur MONIN sis 10 rue des Frères Serpollet – 01350 Culoz afin de pérenniser un local médical sur la Commune. Ce dernier avait en effet été loué aux kinésithérapeutes afin de leur permettre d'exercer sur Culoz. Depuis 2019, la commune est équipée d'une maison médicale. Les professionnels de santé (hors dentistes) se sont installés dans ces locaux fonctionnels. Dès lors, le logement « MONIN » s'est retrouvé vacant. Compte tenu de ces éléments et au regard de l'inutilité de ce logement, il serait intéressant, dans la politique de lutte contre la vacance, de céder ce bien (appartement + cave) figurant au cadastre section AP n°390 et appartenant au domaine privé de la collectivité.

Cette cession vise un double objectif :

- De réduire la vacance sur la commune ;
- De financer les projets communaux d'ordre public en cours et à venir ;

Ce bien a été estimé par France Domaine le 29/09/2021 au prix de 105 000 €. Toutefois, compte tenu de ses caractéristiques (emplacement, ascenseur, superficie...), et du marché actuel, le prix de vente pourra être supérieur.

Afin d'optimiser les chances de vendre le bien rapidement, il est proposé de se faire accompagner par l'agence immobilière Concept IMMO en signant un mandat exclusif de vente. Les honoraires seraient de 10 430 € soit 7% d'un prix de vente de 149 000 €, soit un prix net vendeur de 138 570 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE la mise en vente au prix de 149 000 € du logement situé au deuxième étage du bâtiment situé 10 rue des Frères Serpollet à Culoz ;

APPROUVE la signature d'un mandat exclusif de vente avec l'agence immobilière Concept IMMO dont les honoraires s'élèvent à 7% du prix de vente soit 10 430 € ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents qui se rapportent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Franck ANDRE-MASSE

